

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 juin 2025]

Date de la convocation

18 juin 2025

Date de mise en ligne

26 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 20

Procurations : 3

Votants : 23

Présents : Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS, David AMALRIC, *Maires Adjoins*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Martine BOISSIERE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Jean BATAILLOU, Thomas DOMENECH, *Conseillers*.

Absents et représentés : Monique GUILLE, Anne DUBIER, Claire VILLENEUVE,

Absents : Daniel RIBES, Laurent SQUASSINA, Antony MOUSSU, Pierre TRANIER, Arnaud ELGOYHEN, Martine VIOLETTE, Marie MONTELS, Thierry BODDI, Dominique BOYER, Corinne DARMANI

N° 055/ 2025

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Mise à jour des tarifs des droits de place foires et marchés – retrait de la délibération 039-2025

Madame le Maire rappelle que les tarifs des droits de place applicables à toutes les occupations du domaine public à vocation commerciale et plus précisément aux Foires et Marchés, camions magasins, brocante, sont votés par l'assemblée délibérante.

Ces tarifs n'ont pas été révisés depuis l'inscription au registre des délibérations du 18 février 2014 malgré la variation de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE.

La délibération 039-2025 votée le 15 avril 2025 étant potentiellement entachée d'irrégularité, Madame le Maire propose au Conseil Municipal, après consultation des organisations syndicales concernées, de retirer la délibération en question et de fixer, à compter du **1^{er} juillet 2025**, les tarifs de droits de place des Foires & Marchés, comme ci-après :

DESIGNATION	UNITE	QUOTITE	TARIFS
MARCHES DE PLEIN VENT ET MARCHÉ COUVERT			
- Alimentaire, marché biologique, fleurs, pépinières, bazar, confection, chaussures, friperie, lingerie, bonneterie, faïence, etc	Mètre linéaire	par marché abonnés	1.20 €
		par marché titulaires	1.30 €
		par marché passagers	1.50 €
- BRANCHEMENT ELECTRIQUE			
	vitrine, camion réfrigéré, camion magasin, rôtissoire.	par marché titulaires, passagers	2.00 €
	balance	par marché titulaires, passagers	0.50 €
- LOCATION DE VITRINE REFRIGEREE			

<ul style="list-style-type: none"> - CAMION OUTILLAGE OU AUTRES - REMORQUE - TRACTEUR 		<p style="text-align: center;">par marché</p> <p style="text-align: center;">par jour</p> <p style="text-align: center;">par jour</p>	<p style="text-align: center;">6.00 €</p> <p style="text-align: center;">60.00 €</p> <p style="text-align: center;">7.00 €</p>
<p style="text-align: center;">FOIRE DU 1^{er} MAI</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alimentaire, marché biologique, fleurs, pépinières, bazar, confection, chaussures, friperie, lingerie, bonneterie, faïence, etc... <p style="text-align: center;">FLOREALES DU 8 MAI</p> <p>Professionnels métiers de jardinage et autres, professionnels des métiers de bouche, artisans, créateurs, vigneron</p>	<p style="text-align: center;">Mètre linéaire titulaires, passagers</p> <p style="text-align: center;">Mètre linéaire, titulaires, passagers</p>	<p style="text-align: center;">jour du 1^{er} mai</p> <p style="text-align: center;">Jour du 8 mai</p>	<p style="text-align: center;">4.00 €</p> <p style="text-align: center;">4.00 €</p>
<p style="text-align: center;">MARCHE DES PRODUCTEURS DE PAYS – M.P.P.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Producteurs alimentaires de Pays, vins, bières locales, autres... 	<p style="text-align: center;">Mètre linéaire</p>	<p style="text-align: center;">Par jour de marché Titulaires Labélisés</p>	<p style="text-align: center;">1.30 €</p>

BROCANTE Convention avec Associations, comités ou organismes chargés de l'organisation	FORFAIT Régulé par l'Organisateur à la Ville	Par jour	130.00€
--	--	----------	---------

VOTES POUR : 23

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 0

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs des droits de place des foires et marchés tels que détaillés ci-dessus,

DONNE POUVOIR au Maire, ou au Maire Adjoint Délégué, de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 25 juin 2025